FRC.1.7510
Case
FRC
16278

REMÈDE

PROMPT ET INFAILLIBLE

Pour éviter la ruine entière du Commerce que causera l'Etablissement des assignats à intérêt.

Présenté à l'Assemblée Nationale, le Samedi 10 Avril 1790, par MM. CHOPARD et CORBEL, Entrepreneurs des Bâtimens du ROI.

LES ennemis de la Nation tendent des pièges masqués, sous des couleurs de vérité et de justice, et tachent de faire perdre la confiance que l'on a dans ses dignes Représentans; ils tachent de soulever les enfans contre leurs Peres.

Les enfans les plus dignes, les plus vertueux et les plus soumis aux Décrets de nos augustes Représentans quand ils souffrent et périssent, et qu'ils ont des séducteurs qui les entourent et ne les quittent pas, ils sont exposés: les hommes sont foibles, et sont susceptibles de toutes sortes d'impressions: l'on peut induire en erreur les mieux intentionnés et le plus éclairés. Aussi

THE NEWBERRY
LIBRARY

soyons toujours en garde contre les pièges et la séduction.

Les Papiers à intérêt ou primes, sont très-dangereux, et causeront les plus grands maux; ils grèvent la Nation, augmentent les dettes de l'Etat, et ils multiplieront les Agioteurs et l'usure à un point que tous ceux qui auront de ces Papiers, quitteront leur état pour agioter, et ils parviendront à ruiner tout le Commerce, toutes les Manufactures, par conséquent tous les Ouvriers de tous les états.

Toutes ces classes font le plus grand nombre de la Nation; ce sont les plus utiles, les plus laborieuses; néanmoins il faudra qu'elles expirent sous le poids de l'usure et de l'agiotage, si l'on n'y remédie pas.

Les Assignats ou Papiers à intérêt empêcheront la vente des biens, et la retarderont considérablement. En voici la raison : elle est simple. Celui qui aura pour cent mille livres d'Assignats ou Papier à intérêt, dira : cela me rapporte cinq mille livres de rente, sans rien faire, sans payer d'impôts, parce qu'on ne sait pas ce que j'ai, sans réparation, sans non-valeur, enfin sans courir de risques, et sans me donner aucun mouvement.

Par conséquent, je me garderai bien de changer mes Assignats ou mon Papier à intérêt,

pour acheter des biens qui ne me rapporteront que trois ou quatre pour cent, où il y aura des entretiens, des non-valeur et des impôts à payer.

Je suis plus heureux avec mes Assignats ; je ne cours aucun risque, et je reçois sans rien faire. Je ne crains point mes créanciers, je me moque d'eux, et je les défie de me faire payer.

Si je change mes Assignats pour des biens Domaniaux ou du Clergé, ce sera lorsque je trouverai un plus grand avantage, et qu'en les achetant, ils me rapporteront sept et huit pour cent et plus ; autrement je resterai dans ma position qui est sûre et tranquille.

Il est donc indubitable que les Billets à intérêt ne peuvent produire aucun bien. Au contraire, cela augmentera la mauvaise foi. Et les porteurs de ces Billets ne payant personne, ils accéléreront la ruine totale du Commerce, des Manufactures et des Ouvriers de tout genre.

Le remède le plus prompt, le plus sûr, le plus juste pour guérir tous nos maux, c'est de faire un Papier-monnoie sans intérêt, qui circulera par tout le Royaume, et qui sera reçu comme un écu ; d'en créer ce qu'il en faut pour payer les dettes de la Nation. Toutes les Villes et Provinces y auront la plus grande

117

confiance, lorsqu'il sera créé par nos dignes Représentans. Toute la Capitale a bien eu confiance aux Billets de la Caisse d'Escompte, qui ont été faits par un petit nombre d'hommes qui ne peuvent pas avoir ni la confiance ni la sûreté qu'aura un Papier-monnoie décrété par nos dignes Représentans.

Il est nécessaire de faire cinq Billets, par lesquels l'on pourra payer toutes sortes de sommes, sans aucune gêne, de 1000 liv., de 300 liv., de 100 liv., de 50 liv. et de 25 liv.

Au moyen de ce Papier-monnoie, les Capitalistes verront que tout le monde peut payer sans difficulté, et sans avoir besoin de leur argent; ils diront, il faut le sortir et le faire valoir d'une manière ou d'autre. Cela produira les meilleurs effets, ramenera l'abondance, et tout rentrera dans l'ordre.

A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, N°. 187.